



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 30.07.2024

Visioconférence et télématique

Présents :

M. BELLISSENT, DESHEULLES, GALLIOT, GIFFARD, KOCISZEWSKI, LEFRANCOIS,

Par voie télématique :

M. Pierre LERESTEUX, CUCURULO, EVAIN, GRESSENT, GUERRIER, HAMON, LE GALL, RAHO, ROUTIER et VOISIN

Excusés :

M. RAHO

Assistent sans voix délibérative : Mme ABERGEL et M. RIVIERE

1 – COMPOSITION DES GROUPES DE REGIONAL 2 SUITE AUX DECISIONS FFF

M. KOCISZEWSKI remercie les membres présents pour leur réactivité quant à l'organisation de cette réunion en période estivale. Il rappelle l'objet de cette réunion.

Le club de l'AS Villers Houlgate a contesté sa non-accession en R2 auprès de la FFF et a obtenu gain de cause.

De même, le club de Mont St Aignan FC a contesté sa relégation en R3 auprès de la FFF et a obtenu gain de cause.

Les groupes ayant été validés le 9 juillet dernier, se pose la question de savoir dans quelles conditions ces clubs doivent être réintégrés au championnat de régional 2. La commission de gestion des compétitions ayant au préalable réfléchi sur cette problématique propose de faire un groupe à 14. Le comité de direction doit donc se positionner pour savoir s'il valide cette proposition.

Après de nombreuses discussions, il a été décidé de faire 2 groupes à 13 et de composer les groupes comme suit :



REGIONAL 2

Groupe A

Es Coutançaise 1 ↓
Us Granvillaise 2 ↓
Us Avranches Msm 3
Us Villers Bocage 1
Fc Agon Coutainville 1
As Tourlaville 1
Agneaux Fc 1
Fc Des Etangs 1
As De Cherbourg Fb 1 ↑
Es St Sauveur Rond. 1 ↑
St Hilaire Virey Lan 1 ↑
Fc Thaon Bretteville 1 ↑

Groupe C

O. Pavillais 1 ↓
Es Du Mont Gaillard 1 ↓
Fc Dieppe 2
Ca Lisieux Pa 1
Mont Saint Aignan Fc 1
Fc Neufchatel En Br 1
Esm Gonfreville 2
Sc Octeville Sur Mer 1
Oh Trefilerie Neiges 1
Usf Fecamp 1 ↑
Us Lillebonnaise 1 ↑
Olympia' Caux Footbal 1 ↑

Groupe B

As Verson 1 ↓
Esfc Falaise 1
As Ptt Caen 2
Js Douvres Delivrand 1
Avt G. Caen Football 2
Sc Herouvillais F 1
Maladrerie Os 2
Uson Mondeville 1
Us Alençonnaise 61 2
Su Dives Cabourg Fb 2
Es Carpiquet Foot 1 ↑
L. St Georges Gros. 1 ↑
As Villers Houlgate Cf 2 ↑

Groupe D

Fc Val De Reuil 1 ↓
Us Mesnil Esnard Fra 1 ↓
Cms Oissel 2
Grand Quevilly Fc 2
Evreux Fc 27 1
Es Normanville 1
Saint Sebastien Foot 1
Fc Serquigny Nassand 1
Fc St Julien 1
Fc St Etienne Rouvra 1 ↑
Fac Alizay 1 ↑
Fc Pays Du Neubourg 1 ↑
Al Deville Maromme 1

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de 7 jours à compter de la publication et ce dans le respect de forme stipulé à l'article 190 des règlements généraux.

Le Président Délégué,



Jean-Michel KOCISZEWSKI

Le Secrétaire Général,



Roger DESHEULLES

